

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020

### A DIX-HUIT HEURES

---

L'an deux mille vingt, le lundi sept septembre à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

#### Étaient présents :

Mesdames : Christelle COGET, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY.

Messieurs : Romain DUCHÊNE, François GRAND, Frédéric HUBERT, Olivier KERBART, Thierry MARAIS, Damien VOLTOLINI.

#### Étaient absents (excusés) :

Madame Nathalie MARIADASS qui a donné un pouvoir à Monsieur Romain DUCHÊNE

Monsieur Alex BOUTELET qui a donné pouvoir à Madame Corine FERTEY

Monsieur Paulo DA SILVA qui a donné pouvoir à Madame Christelle COGET

Monsieur Stéphane BRUNEAUX qui a donné pouvoir à Monsieur Olivier KERBART

Mme Sylvie DUBOIS : retard de 30 minutes (Suite à un malentendu sur les horaires.)

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier KERBART

Monsieur le Maire annonce les sujets, rappelle que nous travaillons depuis cet été sur une analyse de l'existant, notamment sur les thèmes du budget, de la sécurité de nos installations et des conditions de travail du personnel communal. Nous poursuivons actuellement cette démarche structurelle pour mieux, demain, s'investir dans de nouveaux projets.

Par ailleurs, il note l'efficacité des services de l'EPN qui nous apportent régulièrement soutien, expertise et tient à les remercier.

- Election des membres des Commissions de contrôle de la révision des listes électorales

En l'absence de conseiller municipal volontaire, le plus jeune élu est désigné d'office,

conformément aux textes en vigueur, soit Mr Romain DUCHÊNE. Puis proposition de Mr Robert DEMUYNCK en qualité de délégué de l'administration, et de Mr Joël JOUAN en qualité de délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire.

L'ensemble est accepté à l'unanimité des présents pouvoirs compris.

- Nomination de 24 personnes pour la Commission communale des impôts directs (CCID) :

Proposition de nommer un Président parmi les conseillers, aucun candidat. Mr Olivier KERBART propose alors sa candidature et fait la lecture de la liste des 24 personnes présentées à l'administration, qui retiendra 6 délégués titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

L'ensemble des conseillers valide la liste des 24 noms et nomme Olivier KERBART Président, à l'unanimité des présents pouvoirs compris.

- Lecture de la Convention intercommunale d'attribution 2020-2026 :

L'ensemble du dossier avait été fourni aux conseillers pour lecture et étude. Les conseillers votent à l'unanimité des présents pouvoirs compris, pour accepter cette convention émanant de l'EPN.

- Renouveau du site internet de la commune :

Mr François GRAND ayant étudié le projet avec le service communication de l'EPN nous fournit les explications : Nous avons, via l'EPN, la possibilité depuis quelques années d'obtenir gracieusement un site ainsi que de bénéficier de leur savoir-faire dans ce domaine. La construction sera de notre ressort, il s'intégrera au site de L'EPN à nous de disposer les informations du village. Ce site sera hébergé sur le serveur de l'EPN. L'interface sera beaucoup plus moderne et actuelle pour un accès facilité à l'information. Il sera accessible via l'adresse : <https://prey.evreuxportesdenormandie.fr> Nous vous tiendrons rapidement informé dès qu'il sera disponible.

Ce nouveau site nous permettra de renouer rapidement avec ce mode de communication, qui a été interrompu par les difficultés rencontrées pour obtenir les informations pour mettre à jour le site prey27.fr de la commune. Sur ce sujet un échange se fait pour savoir si nous avons bien demandé les accès en Courrier Recommandé avec AR à l'ancienne équipe. Mr le MAIRE répond qu'il aurait été de bon ton de nous fournir spontanément l'ensemble, de façon à pouvoir communiquer avec les habitants.

Pour rappel L'EPN, nous fournit l'ensemble gratuitement. La totalité des conseillers accepte que le MAIRE signe la convention pour la mise en œuvre de ce nouveau site. Le vote est conclu à l'unanimité pouvoir compris.

- Embellissement du poste de distribution électrique à l'entrée du village :

Ce point est exposé par Mr Thierry MARAIS. L'EPN alloue une somme de 400 euros (en partenariat avec ENEDIS). L'opération a été étudiée en 2019. Mr Charles PETIT qui s'est proposé bénévolement, nous fournira des esquisses sur le thème de la nature. L'ensemble sera validé en concertation avec la commission des écoles. La convention stipule que le versement par ENEDIS se fait de deux façons, en un règlement unique, soit à la collectivité, soit à l'association mandatée. Mr Marais évoque que la convention doit encore être approuvée par l'EPN et ENEDIS. Il faut donc attendre l'accord de l'EPN. Nous sommes les prochains sur la liste.

- Renouvellement du bail annuel de la parcelle XA 10.

Cette parcelle sera de nouveau entretenue par le même agriculteur. Après concertation avec l'ensemble des conseillers, le prix sera celui pratiqué auparavant, tout en respectant l'indice des augmentations légales. Aucune opposition de l'ensemble, donc adoption à l'unanimité des présents pouvoirs compris.

- Achat d'outillage destiné aux agents techniques :

Mr GRAND nous décrit le projet global et demande que la même présentation (fiche synthétique S.T.O.P) soit utilisée pour les prochains projets. L'ensemble a été étudié avec les agents de façon à être cohérent avec leurs méthodes de travail. La négociation avec le fournisseur a permis de bénéficier d'une remise supplémentaire. Les administrés ont la possibilité d'avoir le détail de la fiche S.T.O.P (Situation, buT, Option, Proposition-projet) présentée. Une conseillère fait remarquer qu'il n'est peut-être pas pertinent d'utiliser une telle présentation pour des projets plus onéreux et propose de passer directement par un marché ou une autre procédure adaptée. Mrs GRAND et VOLTOLINI expliquent que cette démarche devra être respectée, cela permettra d'obtenir simplement l'explication concrète de la dépense, ce qui facilitera les délibérations au sein du Conseil, avant décision. Donc la fiche S.T.O.P sera la base de la concertation pour chaque projet à venir.

L'ensemble des conseillers présents est d'accord pour l'investissement de l'outillage, et passe au vote, avec validation d'une demande de fonds de concours assortie. Le devis retenu est celui de LHERMITE pour 4432,87 euros. L'ensemble est accepté par la totalité des présents pouvoirs compris.

- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le Préfet suggère la rédaction d'un PCS dans chaque Commune : il s'agit d'un document permettant de lister les risques potentiels et d'organiser les services de la Commune pour faire face aux situations d'urgence. Une aide est disponible en ligne. Bien que ce

PCS ne soit pas strictement obligatoire pour une commune telle que Prey, le Maire souhaite son élaboration et propose à Mr MARAIS de piloter l'ensemble du projet. Ce dernier accepte, puis nous nommons les personnes suivantes pour l'épauler dans cette démarche : Mr BOUTELET, MME FERTEY, MRS GRAND ET VOLTOLINI. L'ensemble du Conseil est d'accord pour cette action.

- Lancement démarche d'encadrement des agents communaux :

\*Mr le Maire évoque que nous avons reçu, avant la rentrée scolaire, les agents techniques de l'école.

Intervention de la Présidente de la Commission école qui a été offensée de ne pas avoir été conviée et se demande quel est son rôle.

Mr le Maire explique que les agents ont été reçus dans un cadre hiérarchique, pour une première prise de contact et expliquer le principe d'un entretien individuel d'une heure qui permettra une bonne compréhension de leurs activités. A cette occasion, il leur a été remis un outil (une fiche) qui servira de base à cet entretien. Mr le MAIRE établira et présentera une synthèse de cette étude, proposera des actions qui seront travaillées en Commissions.

Plusieurs conseillers expriment leur désaccord sur le principe de cette réunion de pré-rentrée scolaire organisée par le Maire, et le 1° et 2° adjoints, sans autre concertation. Mr VOLTOLINI prend note des remarques mais rappelle que le supérieur hiérarchique du Personnel Communal est par définition le Maire de la Commune. Des entretiens professionnels seront désormais régulièrement programmés.

-Mr LAROSA (surveillant à l'école) ne reviendra pas cette année et nous sommes à la recherche d'un remplaçant, les entretiens vont se faire rapidement.

\*Après un rapide tour d'horizon par l'adjoint chargé de la cantine (nombre de services, nombre d'élèves...), Mr MARAIS informe que le système d'injection pour le PAI de l'enfant concerné, a dû arriver ce jour.

Puis il demande que le Conseil valide l'achat de deux rétroprojecteurs pour les institutrices.

Puis la Présidente de la commission finances énonce plusieurs demandes remises par Mme la directrice de l'École :

\*inscrire sur le budget 2021 un projet en lien avec la MJC, d'un coût de 3800 euros ; cela s'ajoutera au projet piscine déjà existant. La discussion s'anime autour du nombre

d'activités à financer.

\* accès au stade de football pour l'activité physique des élèves;

\* nouvelle augmentation du quota de photocopies après celle déjà octroyée avant les vacances d'été (25000 lors de la précédente rentrée scolaire, 32000 en juin, demande aujourd'hui de passer à 40000).

Mme la Présidente de la commission finances et le 3<sup>ème</sup> adjoint nous annoncent que ces demandes émanent d'une rencontre qui a eu lieu avec les Enseignants le 31 aout à 14h. Mme la Présidente de la commission école qui en était informée, n'a pu s'y rendre.

Notons que la Présidente de la Commission des Finances a omis de prévenir le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et le 2<sup>ème</sup> adjoint. La discussion se poursuit sur l'intérêt d'un enseignement via des tablettes numériques pour les cours moyens 1 et 2.

En conclusion, une rencontre entre la Directrice de l'Ecole, la Présidente de la Commission Ecole, le Maire et Adjointes doit être rapidement programmée, la globalité des sujets listés puis étudiés par les Commissions concernées avant un nouveau passage en Conseil Municipal pour décision.

- Associations

Mr le Président des associations prend la parole pour évoquer la problématique du club de Zumba qui, pour équilibrer son bilan doit accueillir 30 adhérents (il leur avait été préconisé auparavant de se limiter à 25 participants). La superficie de la salle faisant 191 m<sup>2</sup>, ils disposeront de 6,4 m<sup>2</sup> chacun pour leurs exercices. Cela est suffisant car Mme VANNESTE n'avait besoin que de 4 m<sup>2</sup> maximum par adhérent. A charge pour elle de mettre en œuvre le protocole prévu.

Mme la Présidente de la commission des finances nous lit un prospectus émanant de l'association sportive et culturelle qui demande à l'ensemble du Conseil de donner son accord pour la diffusion de ce tract. Le Conseil répond que chaque association doit communiquer dans le respect de chacun, en prenant ses responsabilités pour diffuser ce que bon lui semble.

- Audit APAVE :

Nous constatons une récurrence, depuis de nombreuses années, d'anomalies sur les contrôles de l'APAVE ; ceux-ci nécessitent des travaux (par exemple électriques) ou une remise en état de différents matériels. Mrs KERBART ET GRAND ont fait une visite sur le site du football (matériel et vestiaires) en présence de l'animateur et de Mr

Delavigne, Mr Gosse ayant annulé, suite à un impératif professionnel.

- Courrier du FC Prey

Pour faire suite à l'envoi des courriers du FC Prey envoyés à tous les conseillers, une réunion va être programmée avec la présence des Présidents du club, du Maire, des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints, ainsi que du Président de la commission des associations.

- Communication :

De nombreux habitants du village demandent l'organisation d'une présentation de la nouvelle équipe municipale. Ce sujet reste en suspens dans l'attente de la décision du tribunal Administratif (cf point suivant)

- Tribunal Administratif :

Nous tenons à annoncer à l'ensemble du Conseil et aux habitants que le 15 Septembre 2020, un jugement va être prononcé par le Tribunal Administratif de ROUEN, à la demande de Monsieur le Préfet. Ce jugement concernera la validité des élections des adjoints, faisant suite à un courrier de Mr BRIDARD. Notre mémoire a été transmis au Tribunal et le recours se porte sur des erreurs de retranscription des résultats sur les procès-verbaux. Ceci pourrait nous amener à une nouvelle élection des adjoints. L'ensemble des conseillers présents n'a aucun commentaire ou remarque.

- Point sur les masques du Conseil Départemental :

Suite à notre distribution de fin Août, l'ensemble du Conseil Municipal va refaire une distribution essentiellement ciblée sur les lycéens et étudiants. A ce jour, il nous reste 450 masques.

- Nouvelle demande :

Mme la Présidente de la commission des finances relaie une nouvelle demande de l'école pour une modification du contrat de travail d'une agent(e) pour pouvoir bénéficier d'un début d'activité à 8h15 au lieu de 8h30, pour cause de préparation supplémentaire pour l'application des mesures Covid. Cela se discutera lors de l'entretien avec Mr VOLTOLINI.

Par ailleurs, elle précise qu'elle est aussi en cours de négociation d'une pause de 30 minutes pour les salariés de l'école. Le rappel lui est fait qu'elle n'a pas le pouvoir de négocier de tels sujets et qu'elle sort de ses prérogatives. Cela est du ressort du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heure.

